

Le groupe :

Nom du responsable :

Adresse :

Tél. : Mail :@.....

Portable (où vous joindre le jour de la visite) :

Quelle date avez-vous retenue ?

Heure d'arrivée :

Heure du repas : de à

Heure de départ impératif :

Nombre de participants (même approximatif) :

THEME DE VOTRE VISITE	TARIFS		NOMBRE de PERSONNES		TOTAL
	ADULTES	ENFANTS	ADULTES	ENFANTS	
AHUN - Quelle histoire Horaire :	4.00 €				
MOUTIER D'AHUN – Trésor baroque Horaire :	4.50 €				
SOUS PARSAT – Plein les yeux Horaire :	4.00 €				
TOUR ZIZIM Le périple d'un prince ottoman Horaire :	4.00 €				
MAISON MARTIN NADAUD « Quand le bâtiment va, tout va » Horaire :	5.00 €	4.00 €			
MUSÉE DE L'ELECTRIFICATION Et la lumière fut Horaire :	4.00€				
VILLAGE DE MASGOT (seulement en complément d'autres visites) Horaire :	4.00 €				
TOTAL					

Une caution d'un montant de 30 euros est à joindre à votre bon de réservation.

Si votre groupe est composé de 50 personnes ou plus, consultez-nous.

Visitez-vous d'autres sites en Creuse, lesquels ?

Si vous déjeunez sur place, nom du restaurant ou lieu de pique-nique :

Désirez-vous recevoir : des coordonnées de restaurants :

des informations touristiques, lesquelles :

A..... Le

Bon pour accord,
Signature

OFFICE DE TOURISME CREUSE SUD-OUEST

Bureau de Bourgneuf : Place du Champ de Foire 23400 **BOURGANEUF** – Contact : Emilie - Alice
☎ : 05 55 64 12 20 Portable : 06 73 12 03 33 - Mail : bourgneuf@tourisme-creuse-sudouest.com
www.ot-bourgneuf.com

Bureau d'Ahun : 12, Place Alphonse Defumade – 23150 **AHUN** – Contact : Nathalie
☎ : 05 55 62 55 93. Portable : 06 19 96 55 04 - Mail : animation@tourisme-creuse-sudouest.com
www.ahun-creuse-tourisme.fr

Organisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le n° IMO23180001

Conditions générales de réservation pour groupes

Réservation

Nous nous chargeons de vos rendez-vous et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Le délai minimum de réservation est de 15 jours avant la date programmée de votre venue. En cas d'indisponibilité, l'office de tourisme peut être amené à refuser la prestation. Le client doit confirmer 10 jours avant le jour du rendez-vous le nombre exact de participants.

Une caution d'un montant de 30 euros est à joindre à votre bon de réservation, elle vous sera restituée après la prestation.

Modification substantielle du contrat

Si, avant le jour de la prestation, l'office de tourisme se voit contraint d'apporter une modification à l'un des éléments du contrat, il doit en avertir le client. Celui-ci peut, soit accepter la modification proposée par le vendeur, un avenant sera joint au bon de commande, soit résilier son contrat sans aucune pénalité. Le client ne peut procéder à aucune modification à moins de 5 jours de la date de prestation pour laquelle il a passé commande, sauf cas de force majeure.

Rendez-vous et retard

Le client doit se présenter au lieu de rendez-vous au jour et à l'heure qui lui seront communiqués par courrier ou courriel. Si le groupe est en avance par rapport à l'heure d'arrivée prévue, il est prié d'attendre le guide sur le lieu du rendez-vous. En cas de retard, il convient d'en informer l'office de tourisme dans les meilleurs délais. Si pour de raisons diverses il ne vous avait pas été possible de prévenir le guide, la prestation restera facturée. Dans le cas où le guide en aurait été avisé, la visite sera écourtée (la somme due reste identique).

Tarifs et règlement

Le prix des visites est calculé pour un groupe de moins de 50 personnes. Le tarif groupe comprend la prestation du guide conférencier et les tarifs d'entrée des différents lieux de visite. L'ensemble des visites est à régler sur place, un reçu vous sera remis, la facture de la prestation vous sera transmise dans les meilleurs délais. Le coût du transport, les repas et l'hébergement ne sont pas inclus et sont à régler directement aux prestataires concernés.

Révision des prix

Les augmentations éventuelles des prix ne seront pas répercutées sur le contrat, si celles-ci interviennent à moins de 30 jours de la prestation. Le prix global du contrat est révisable dans l'éventualité où le nombre réel de participants est différent du nombre d'inscrits sur le contrat.

Gratuité

Gratuité accordée au chauffeur et à 1 accompagnateur.

Annulation

Toute annulation doit être notifiée par écrit à l'office de tourisme.